



POINT DE MIRE SUR...

Les technologies de l'information et des communications

9 janvier 2019

On commence l'année avec une grande et excellente nouvelle !

Ça y est, nous y sommes ! Dans les derniers jours de décembre 2018, nous avons conclu une entente avec la VPTIC pour la création de postes permanents.

108 nouveaux postes permanents !

La pression constante a fini par porter fruit ! Avec la gestion de la VPTIC, nous avons travaillé fort afin de régler la problématique liée aux ACR. Ensemble, nous en sommes parvenus à une entente : **108 nouveaux postes permanents seront créés dans les prochains mois**. Pourquoi 108 ? C'est le nombre d'ACR présentement chez HQ à la VPTIC engagés pour surcroît de travail. Dans le contexte actuel où il y a gel des embauches et qu'un nouveau retraité n'est pas toujours remplacé, c'est une belle victoire ! Voici la répartition des 108 nouveaux postes permanents :

-  **Niveau B : 11**
-  **Niveau C : 87**
-  **Niveau D : 10**

Vous le savez, c'est le plein emploi au Québec, les ressources disponibles en TIC se font très rares. Les besoins d'affaires ne permettant pas de se « priver » de 108 ressources du jour au lendemain afin de remplir les engagements de la VPTIC, l'entente s'étend sur une période de 24 mois. Si un poste permanent n'est pas comblé, l'ACR pourra rester pour une durée maximale de 24 mois, soit jusqu'en décembre 2020 au plus tard. Puisque le carnet de commandes de la VPTIC demeure chargé, vous conviendrez avec moi que si on avait « sorti » les 108 ACR d'un seul coup, vous auriez été davantage débordés et épuisés... Ce n'est certainement pas ce que nous voulons pour nos membres !

Il y a donc de la place pour vous, du cheminement de carrière et de l'avancement ! Tous les postes seront affichés et comblés selon les dispositions de notre nouvelle Convention collective, en vigueur depuis le 1^{er} janvier.

Les postes seront affichés par vagues, ce qui nous paraît préférable à un affichage unique. En effet, cela vous permettra par exemple de poser votre candidature dans le cadre d'une vague subséquente si vous n'obtenez pas le poste convoité lors d'une première vague.

À vous de jouer : **POSTULEZ, POSTULEZ, POSTULEZ !**

Il arrive trop souvent qu'un poste soit offert à un candidat ne faisant pas partie du SSPHQ par simple manque de candidatures de notre unité d'accréditation. Alors, le mot d'ordre est : **postulez et préparez-vous adéquatement à l'entrevue** et faites en sorte que l'employeur n'ait d'autre choix que de vous prendre, **vous !**



Souvenez-vous aussi que vous êtes prioritaires aux autres employés et candidats externes - [voir l'article 14.06 de la nouvelle Convention](#). Aussi, vous passerez désormais en premier les entrevues et serez évalués dès la fin de l'entrevue, et non après la complétion du processus. Il est possible que les entrevues ne se rendent pas aux candidats des autres unités d'accréditation ou provenant de l'externe.

Vous avez donc plus de chances que jamais d'obtenir le poste convoité !

Si vous postulez, que vous avez les exigences requises, mais n'êtes pas convoqué en entrevue, il faut en aviser rapidement votre Directeur syndical !

Suite en page 2 →→

Une opportunité de développement

Je félicite tous ceux qui obtiendront un poste ! Pour les autres, vous avez là une belle opportunité de développement. Demandez une rétroaction au sujet de votre entrevue afin de connaître les raisons pour lesquelles votre candidature n'a pas été retenue ([article 14.07 d](#)). Par la suite, dans votre plan de formation et de développement, pensez à y inscrire la formation appropriée ([article 24.03](#)). Vous aurez ainsi le temps de vous préparer aux prochaines vagues d'affichage et là, vous serez bien en selle pour être la personne sélectionnée.

Oui à des solutions durables...

On cherche toujours à obtenir des solutions durables. On a donc inclus dans l'entente une forme de *ticket modérateur* pour éviter que la gestion de la VPTIC ne retombe trop facilement dans le piège de recourir à des ACR pour surcroît de travail. L'employeur versera donc en guise de pénalité – en 2019 et sous la forme de crédits de libération – la somme de 200 000 \$ au SSPHQ. Aussi, un processus formel sera mis en place dans l'unité Gestion des contrats pour s'assurer qu'un ACR qui entre chez HQ le soit désormais en tout respect de la [Lettre d'entente no 15 en pages 116 et 117](#). En agissant ainsi en amont, ce sera gagnant pour tous.

Vous vous doutez bien que pour obtenir une telle entente, nous avons dû céder quelque chose. Nous avons convenu de retirer 200 griefs, évidemment tous en lien avec les ACR embauchés ne respectant pas la [L.E. no 15](#).

Pour en savoir plus sur cette situation

Dans le « [Point de mire du 25 septembre 2017](#) », on disait qu'il aurait été facile de réclamer les postes occupés par certains ACR en vertu de l'article 39 du Code du travail (ce que l'on appelle des Requêtes en 39), mais ce faisant, on accordait plutôt les postes permanents aux ACR eux-mêmes. Cette situation n'offrait à nos membres aucune possibilité de progression de carrière.

Depuis avril 2017, nous avons mis beaucoup de pression et d'énergie sur la gestion de la VPTIC pour que nos membres du domaine des TIC puissent bénéficier d'un cheminement de carrière, de formation et d'avancement.

Est-ce que ça ne touche que la VPTIC ?

Oui. Cette entente ne touche que les ACR travaillant à la VPTIC. Pour la quarantaine d'ACR oeuvrant à la VPRH – en sécurité des TIC pour la plupart – c'est moins problématique et nous avons une entente verbale avec Daniel Alvarez pour afficher certains postes permanents et nous assurer que les ACR transmettent leur expertise pointue à des employés membres du SSPHQ. Mais puisque celui-ci a quitté HQ, nous devons reprendre les discussions avec son successeur. Soyez assuré que le **comité Force de travail**, dont je suis responsable, poursuivra sa pression constante pour s'assurer du respect de la [L.E. 15](#).

Pour finir, je tiens à remercier la membre actuelle du comité Force de travail, **Anic Lemieux**, et les membres passés, **Luc Foata** et **André Poulin**. Un merci spécial également à notre conseiller SCFP, **Guy De Blois**, qui aura terminé son mandat au SSPHQ avec cette entente. Je salue également notre Président, **Guy Bergeron**, qui a appuyé nos démarches et participé à bien des égards et de différentes façons à cette entente.

Du côté de la Direction des Ressources humaines et de la gestion de la VPTIC, je dois souligner, entre autres, le travail, l'ouverture d'esprit et la volonté de parvenir à une entente. Je pense à **Line Coulombe**, **Johanne Duhaime**, **Mireille Elkeslassy**, **Annick Lalonde** et **Jean-Pierre Bourbonnais**.

C'est notre cadeau, en ce début 2019 ! Maintenant, à vous de vous en faire un en postulant sur ces nouveaux postes.

Comme toujours, vous êtes nos yeux, nos oreilles pour tout ce qui se passe sur le terrain... alors n'hésitez surtout à nous contacter !

Salut !

Marc Payette
Vice-président,
Montréal – La Gauchetière
Responsable de la cheminée VPTIC

